

## Droit sur la conduite sans fimo d un spl

Par remi lalanne, le 12/07/2011 à 23:44

Bonjour,

Je roule en spl depuis décembre 97, je passe mon afcos tout les 5 ans mais je n'ai pas de fimo.

Que risque mon employeur ? Est-ce un motif de licenciement pour faute ? Est-il tenu de me la faire passer ? Est-ce que j ai droit à une dispense ?

Merci de vos réponses.

## Par Cornil, le 13/07/2011 à 17:53

Désolé rémi, mais "spl", "afcos", "fimo", c'est du jargon incompréhensible pour moi, comme sûrement paussi pour les autres répondeurs qui du coup ne se manifestent pas.

## Par chlulu, le 17/07/2011 à 00:56

salut si tu as la Formation Continue Obligatoire de Securité c'est pareil que la Fimo donc tu n'a rien a craindre bonne route.